CYBERVIOLENCES DE GENRE

COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR



Une vingtaine de signalements ont été effectués au 3018 depuis le début de l'année 2026 concernant des personnes filmées à leur insu à l'aide de lunettes connectées. Dans toutes ces situations, les victimes étaient des femmes.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les cyberviolences de genre concernent tous les actes préjudiciables commis en ligne contre une personne ou un groupe de personnes **en raison de leur genre, de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle,** réels ou supposés. Ces cyberviolences sont alimentées et renforcées par la diffusion de **fausses informations**.

Elles peuvent prendre différentes formes :

- Insultes sexistes, sexuelles ou LGBTQIA+phobes
- Rumeurs, moqueries, humiliations
- Menaces ou incitations à la violence
- Diffusion de photos ou vidéos intimes sans le consentement, de montages, de deepfakes ou deepnudes
- Chantage / extorsion sexuelle
- Doxing (diffusion non consentie de données personnelles)
- Envoi non sollicité de contenus sexuels

Le simple fait de partager, liker et/ou commenter ces contenus contribue à leur diffusion et participe aux violences.

SUR QUELLES PLATEFORMES ?

- **Réseaux sociaux** (Instagram, TikTok, Snapchat, X...)
- Plateformes de **vidéo en ligne** (YouTube, Twitch...)
- **Applications de messagerie** : messages privés, groupes et canaux de discussion (WhatsApp, Telegram...)
- **Forums de discussion** et **blogs** en ligne (Discord, Reddit...)
- Sites internet
- Plateformes de **jeu en ligne** (Roblox, Fortnite...)
- Plateformes de **podcast** (Spotify, Apple Podcasts...)

FOCUS MASCULINISME

Le masculinisme est un mouvement antiféministe qui s'oppose à l'égalité entre les femmes et les hommes et défend la domination masculine. Cette idéologie nourrit une hostilité envers les femmes qui peut conduire à des cyberviolences de genre. Les masculinistes peuvent également viser des hommes défendant l'égalité ou ne correspondant pas à leur vision de la masculinité.
En ligne, certains groupes masculinistes diffusent des discours haineux à l'encontre des femmes et des personnes LGBTQIA+ contribuant à banaliser les discriminations et à légitimer les violences.

QUE DIT LA LOI ?

Plusieurs comportements peuvent être sanctionnés sur le plan pénal :

Discrimination - *Art. 225-1 et suivants du Code pénal*
Extorsion sexuelle - *Art. 312-1, 312-10 et suivants du Code pénal*
Incitation à la haine, publique ou non - *Art. 23 et 24 de la Loi de 1881 sur la liberté de presse et R625-7 du Code pénal*
Diffamation et injure - *Art. 29, 32 et 33 de la Loi de 1881 sur la liberté de la presse*
Cyberharcèlement - *Art. 222-33-2-2 du Code pénal*
Menaces - *Art. 222-17 à 222-18-3 du Code pénal*
Partage non consenti de contenus intimes - *Art. 226-2-1 du Code pénal*
Diffusion de contenus pédocriminels - *Art. 227-23 du Code pénal*
Diffusion de deepfakes ou deepnudes - *Art. 226-8 et 226-8-1 du Code pénal*
Partage non consenti d'informations privées - *Art. 223-1-1 du Code pénal*

Télécharger l'App 3018

e-Enfance 3018 OBSERVATOIRE

QUE FAIRE FACE À CES SITUATIONS ?



LES BONS RÉFLEXES

QUELS PEUVENT ÊTRE LES RETENTISSEMENTS ?

- **Réactions psychiques et émotionnelles :** sentiment de peur et d'insécurité, sentiment de honte, anxiété, tristesse, détresse psychologique, perte de confiance en soi et dévalorisation personnelle.
- **Manifestations physiques :** troubles du sommeil, fatigue, agitation, difficultés de concentration, perte d'appétit.
- **Manifestations comportementales :** repli sur soi, isolement, hypervigilance, surveillance accrue des réseaux sociaux.
- **Retentissement scolaire et relationnel :** décrochage scolaire et évitement de certaines personnes ou de certains lieux.
- **Conséquences sociales :** exclusion, rejet et stigmatisation de certains groupes en raison de leur genre.

QUELLES VICTIMES ?

Les victimes de ces violences sont principalement les filles, les femmes et les minorités de genre.
Selon le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, le **cybersexisme** est la première forme de discours de haine en ligne : **84% de victimes sont des femmes**.*

*Source : Rapport 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France : la menace masculiniste, HCE

LES BONS RÉFLEXES

POUR LES VICTIMES

- Parler à un adulte de confiance.
- Garder les preuves (captures d'écran, messages...).
- Bloquer et signaler les contenus et comptes sur la plateforme concernée.
- Contacter le **3018** pour obtenir une aide et être assisté dans les démarches de retrait des contenus.
- Contacter les secours au **17** si danger immédiat.
- Réaliser un signalement sur la plateforme PHAROS, portail officiel de signalement des contenus illicites sur Internet.
- Déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie.

POUR LES PARENTS ET PROFESSIONNELS

- Accueillir la parole de l'enfant sans jugement ni reproche.
- Présenter à l'enfant les démarches possibles, lui proposer de l'y accompagner et lui suggérer un soutien psychologique s'il en ressent le besoin ou si les conséquences sur son bien-être le nécessitent.
- Accompagner le mineur dans les démarches de signalement et de dépôt de plainte.
- Contacter le **3928**, numéro national unique mis en place par le Défenseur des droits et dédié aux victimes et témoins de discriminations.
- Contacter l'établissement scolaire si la situation implique des élèves.

PREMIER RÉFLEXE



3018

Le dispositif national pour les jeunes victimes, témoins, auteurs, leurs familles et les professionnels sur les questions de harcèlement et de violences numériques.

Ouvert 7j/7, de 9h à 23h

- ✓ Une **écoute** gratuite, anonyme et confidentielle
- ✓ Un **accompagnement** des jeunes et leurs familles
- ✓ Une **orientation** vers les services compétents
- ✓ Des **signalements transmis et traités en priorité par les plateformes,** afin d'obtenir le retrait rapide des comptes et contenus préjudiciables, grâce au statut de **signaleur de confiance**

Par téléphone

Par tchat sur l'App 3018

Télécharger l'App 3018

e-Enfance 3018 OBSERVATOIRE